

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS  
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2013-0013 DC/SEM du 30 janvier 2013 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination de deux membres de la Commission de la transparence prévue à l'article R. 163-15 du code de la sécurité sociale**

NOR : HASX1330094S

Le collège de la Haute Autorité de santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 30 janvier 2013,

Vu les articles R. 163-15 et suivants du code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie ;

Vu la décision n° 2011-03-055 MJ du 9 mars 2011 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination des membres de la Commission de la transparence ;

Vu les déclarations d'intérêt de M. Raymond JIAN et de M. Guy ROSTOKER,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Guy ROSTOKER et M. Raymond JIAN sont nommés membres titulaires ayant voix délibérative de la Commission de la transparence mentionnée à l'article R. 163-15 du code de la sécurité sociale, en remplacement de M. Patrick MAISON et de M. Mahmoud ZUREIK, démissionnaires, pour la durée du mandat restant à courir.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 30 janvier 2013.

Pour le collège :  
*Le président,*  
PR J.-L. HAROUSSEAU